

# Procès-verbal

## Conseil d'administration du 25 septembre 2012

Soumis au vote du Conseil d'administration du  
**31 janvier 2012**

Le conseil d'administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 25 septembre 2012 à 14h30 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Monsieur SAINT-ANDRÉ.

Jean-Paul SAINT-ANDRÉ Président de l'université	Présent
Christian ROBLEDO Vice-président du conseil d'administration	Présent
Pierre BAHAIN (Suppléant : Timothée WADOUX)	Présent
Camille BAULANT	Procuration à Jean-Paul SAINT-ANDRÉ
Christophe BOUJON	Présent
Jacques-Antoine CESBRON	Excusé
Hervé CHRISTOFOL	Présent
Florence DABIN (Suppléant : Grégory BLANC)	Procuration à M. SAULNIER
Yves DENECHERE	Présent
Sylvie DURAND	Présente
Alain FOURCADE	Excusé
Pierre FRERE	Présent
Thomas GOSSYE (Suppléant : Thomas LEFORT)	Présent
Solène GOURDON (Suppléant : Léo GABILLARD)	Présente
Patrick HAMARD	Présent
Dominique JONCHERAY	Présent
Anne-Marie LE RAY-RICHOMME	Procuration à Dominique JONCHERAY
Corinne LEFRANCOIS	Excusée
Elisabeth MATHIEU	Présente
Alain MOREL	Présent
Daniel RAOUL (Suppléant : Abdel-Rahmène AZZOUZI)	Excusé
Aurélien OTON (Suppléant : Arthur BESSON)	Présent
Sylvain PEZERIL	Présent
Sandrine POUPET (Suppléant : Anatole MAQUET)	Présente
Nathalie SAMIER-DEBSKI	Présente
Sophie SARAMITO (Suppléant Frédéric BEATSE)	Excusée
Patrick SAULNIER	Présent
Jean-Luc SINGUIN	Présent
Danielle THOUIN	Présente puis procuration à Yves DENECHERE
Muriel VERNEUIL	Procuration à Christian ROBLEDO

25 membres sont présents ou représentés (30 membres en exercice, 21 membres présents, 4 procurations).

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

Nicole GUEHO - Représentante du Recteur  
Olivier TACHEAU - Directeur général des services  
Janic DIRIDOLLOU - Agent comptable

♦ **Membres présents invités par le Président**

Stéphane AMIARD	Didier PELTIER	Michèle FAVREAU
Jonh WEBB	Nathalie LIEBAULT	Jean-Luc CLEDY
Didier LE GALL	Olivier DUVAL	Daniel SCHAUB
Jean-Luc COURTHAUDON	Daniel SCHAUB	Philippe VIOLIER

♦ **Secrétariat de séance**

Mme Magali ANTHOINE - Secrétariat Général

◆ **Ordre du jour**

1. Informations.....	3
1.1. Réactions face aux propos diffamatoires dans la presse .....	3
1.2. Présentation de Mme DIRIDOLLOU, nouvel agent comptable de l'université .....	3
1.3. Prochain CA .....	3
1.4. Visite de l'IGAENR.....	3
1.5. Démission de M. TAILLEFAIT.....	3
2. Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche.....	3
3. Perspective et Moyens.....	4
3.1. Campagne d'emplois 2013   Enseignants du second degré .....	4
3.2. Lettre de cadrage 2013.....	5
3.3. Délégation de service public   gestion des photocopieurs et imprimantes.....	7
4. Affaires générales et statutaires .....	7
4.1. Information : réorganisation des services .....	7
4.2. Projets de modifications du code des statuts et règlements de l'université .....	9
4.3. PRES LUNAM : élection d'un représentant de l'UA au CA du PRES .....	10
4.4. Composition du CHS-CT .....	10
5. Recherche.....	11
5.1. Dossier FEDER IRIS équipements scientifiques (tranche 2).....	11
5.2. Dossier FEDER Animalerie RCIM .....	12
6. Enseignements et vie étudiante.....	12
6.1. Création du DU Magistère de tourisme .....	12
6.2. Demande d'habilitation de la licence professionnelle Métiers des industries alimentaires et biologiques : Parcours Gestion de la Production et Parcours Management Intégré Qualité Sécurité Environnement (IUT) .....	13
6.3. Demande d'habilitation de la licence Professionnelle Bâtiment et construction option : Directeur technique de sites hôteliers à l'international (UFR ITBS) .....	13
6.4. Création de la licence professionnelle Guide conférencier (UFR ITBS) .....	13
6.5. Convention entre l'université d'Angers - ITBS et le Greta du Levant - Lycée des métiers de l'hôtellerie et du tourisme "Archipel Guadeloupe" Le Gosier en Guadeloupe relative à la licence professionnelle Concepteur et accompagnateur en écotourisme, accueil, gestion touristique .....	13
7. Information : décisions prises par le président par délégation d'attribution du CA.....	13
8. Questions diverses : motion relative à la situation financière de l'université .....	14

◆ **Annexes**

M. SAINT-ANDRÉ ouvre la séance à 14H30.

## **1. Informations**

### 1.1. Réactions face aux propos diffamatoires dans la presse

M. SAINT-ANDRÉ souhaite réagir à des propos inadmissibles qui ont été tenus par la présidente de l'UNEF et qui sont parus récemment dans la presse quotidienne régionale. Selon cette personne, l'université sélectionnerait ses étudiants suivant des critères ethniques. Cette insinuation est scandaleuse, irresponsable et ne repose sur aucun fait tangible. Le président tient à s'élever contre cette insinuation et affirme sa solidarité avec l'équipe pédagogique responsable de la formation mise en cause.

Mme POUPET précise que face à la multitude d'éléments et de contradictions contenus dans cette affaire, l'UNEF a estimé que cette raison était une possibilité. Les propos du président étant rassurants, elle espère que cette situation se règlera le plus rapidement possible et en faisant le moins de dégâts possibles pour l'université et pour cet étudiant.

### 1.2. Présentation de Mme DIRIDOLLOU, nouvel agent comptable de l'université

M. SAINT-ANDRÉ souhaite la bienvenue à Mme DIRIDOLLOU et l'invite à se présenter. Mme DIRIDOLLOU présente son parcours professionnel.

### 1.3. Prochain CA

M. SAINT-ANDRÉ précise que le prochain CA aura lieu exceptionnellement le mercredi 24 octobre. En effet, le 25 octobre a lieu une réunion importante de préparation du schéma régional de l'enseignement supérieur à Nantes.

### 1.4. Visite de l'IGAENR

M. SAINT-ANDRÉ rappelle que l'aide du comité des pairs s'est transformée en une visite d'appui d'inspecteurs de l'IGAENR. Une première journée de travail a eu lieu le 20 juillet sur la situation financière de l'université, son fonctionnement et son organisation. Cette visite a été suivie d'une demande de nombreux documents qui ont été fournis par les services. M. BEZAGU, M. PERREY et Mme COLLET-SASSERE reviennent à l'université pour deux journées de travail supplémentaires. Un rapport d'audit flash sera remis à la directrice de l'enseignement supérieur.

### 1.5. Démission de M. TAILLEFAIT

M. SAINT-ANDRÉ informe les administrateurs de la décision de M. TAILLEFAIT de quitter la fonction de conseiller spécial et de représentant de l'université au CA du PRES LUNAM pour des raisons personnelles. Il précise qu'une partie des missions confiées à M. TAILLEFAIT sera reprise par le VPCA et qu'une autre partie pourrait être prise en charge par un futur VP délégué au patrimoine immobilier.

## **2. Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche**

Le gouvernement souhaite réformer la loi sur les libertés et responsabilités des universités. Afin de permettre « la consultation et la participation la plus large possible », la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a lancé les Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche en juillet 2012.

M. SAINT-ANDRÉ présente l'exposé des motifs de la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle souhaite faire émerger des propositions innovantes et efficaces autour de trois objectifs principaux :

- Agir pour la réussite de tous les étudiants
- Donner une nouvelle ambition pour la recherche
- Contribuer à la définition du nouveau paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les Assises se déclinent en trois temps :

- une consultation nationale de juillet à septembre
- des Assises territoriales organisées le 16 octobre
- des Assises nationales en novembre

M. SAINT-ANDRÉ présente le calendrier contraint de la phase territoriale puisqu'elle doit prendre fin le 16 octobre 2012. Elle est organisée sous la responsabilité conjointe du préfet, du recteur et du président du conseil régional qui ont désigné Jacques GIRARDEAU (Professeur à l'Université de Nantes | Président du PRES L'UNAM) rapporteur régional. M. GIRARDEAU s'est entouré d'un comité de pilotage dans lequel sont représentés les établissements d'enseignement supérieur, les collectivités locales, le monde socio-économique et les étudiants.

M. SAINT-ANDRÉ estime primordial d'organiser une concertation locale même si on peut considérer que les contraintes de calendrier rendent cette concertation un peu précipitée et difficile à organiser. L'équipe présidentielle a sollicité l'ensemble des personnels via les directeurs de composantes et les directeurs de laboratoires. Un espace de contributions a été ouvert à tous sur le site de l'université. Une réunion de restitution et de synthèse sera organisée le 8 octobre 2012.

Pour structurer cette contribution de l'Université d'Angers, très importante dans le contexte d'écriture du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, M. SAINT-ANDRÉ a suggéré aux conseils centraux de proposer une contribution reliée à leurs missions.

L'équipe présidentielle soumet aux administrateurs un projet qui pourrait servir de base à la contribution du CA concernant la gouvernance et le pilotage universitaire dans le nouveau paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. ROBLEDO précise que la contribution du CA portera également sur la structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. SAINT-ANDRÉ indique que le texte transmis sur table ne permet pas d'en débattre dès ce conseil d'administration. Il est proposé aux administrateurs d'en prendre connaissance et de transmettre leurs remarques et contributions le plus rapidement possible pour synthèse au 8 octobre, lors de la réunion d'information aux personnels de l'université.

M. OTON demande si des groupes de travail seront organisés pour débattre sur cette proposition et ne pas se contenter d'un échange de mails. Qui plus est, cette procédure ne permet pas un vote du CA sur sa contribution aux assises.

M. SAINT-ANDRÉ précise que le temps imparti pour proposer cette contribution est trop restreint pour permettre cette procédure et qu'il n'y a pas de conseil d'administration avant le 8 octobre.

M. CHRISTOFOL rappelle que l'on s'alarmait du rythme imposé dans les réformes et les appels à projets par l'ancien gouvernement. Il estime important de donner du temps à la démocratie. Il estime que les conditions dans lesquelles sont organisées les assises conduisent à une faible mobilisation qui ne reflète pas le malaise de l'ensemble des personnels et des étudiants. M. CHRISTOFOL regrette que la contribution de l'université soit celle des responsables. Il aurait préféré une concertation large et ouverte.

M. SAINT-ANDRÉ adhère à ces propos. Il l'a d'ailleurs exprimé lors de sa conférence de rentrée. Il s'agit d'une occasion manquée dans une période difficile. Les assises auraient pu permettre d'arriver à une expression collective sur les difficultés et sur les projets de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Il conclut en rappelant les délais de transmission des contributions de chacun.<sup>1</sup>

M. SAINT-ANDRÉ devant s'absenter, la séance du conseil d'administration reprend sous la présidence de M. ROBLEDO.

### **3. Perspective et Moyens**

#### **3.1. [Campagne d'emplois 2013 | Enseignants du second degré](#)**

M. LE GALL présente la campagne d'emploi 2013 des enseignants du second degré.

M. HAMARD précise que le redéploiement du poste PRCE en sciences économiques et sociales de la Faculté des Lettres, langues et sciences humaines en PRAG Anglais a suscité un débat âpre en conseil de faculté. Il craint les tensions à venir dans un contexte de non création de poste couplé au sous encadrement de l'université. En effet, chaque département souhaitait que ce poste comble son sous encadrement.

M. ROBLEDO est conscient, qu'en période d'austérité, le débat et le travail d'analyse réalisés en

<sup>1</sup> Un CA exceptionnel sera organisé le 4 octobre 2012 pour permettre de valider la contribution du conseil d'administration aux Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche

composante, et donc les choix qui en découlent, sont particulièrement difficiles à opérer lorsque les taux d'encadrement sont faibles. Il informe les administrateurs que l'enquête « effectifs et fonctions » de l'université sera enrichie d'un nouveau critère autour des taux d'encadrement par section CNU. Cela permettra d'opérer un choix collectif, au niveau de l'établissement, sur des priorisations dans les sections qui sont sous encadrées.

M. BOISSON précise que ce redéploiement est une décision qui vient du département de psychologie dans la mesure où il n'était pas possible de recruter un PRAG en psychologie et que le département d'anglais est également gravement sous encadré.

M. JONCHERAY demande si la proposition présentée au conseil d'administration est celle remontée des composantes.

M. ROBLEDO précise que les postes proposés font partie d'une demande formulée par les composantes après des arbitrages en interne. Ces demandes sont examinées en conseil de gouvernance puis validées en comité technique et en CA.

La campagne d'emplois 2013 pour le personnel enseignant du second degré est approuvée à l'unanimité avec 25 voix pour.

### 3.2. Lettre de cadrage 2013

M. ROBLEDO rappelle la situation financière de l'université. Il explique la difficulté de construire un budget 2013. Les informations qu'il possède sur l'évolution des moyens accordés aux universités sont peu réjouissantes. Il est question d'une diminution des moyens en fonctionnement avec une possibilité de péréquation entre les universités et un rééquilibrage dans les affectations des moyens. Il est assez difficile de savoir quels pourront être les moyens attribués aux universités et notamment à l'Université d'Angers.

La lettre de cadrage présente l'hypothèse retenue qui est celle d'une augmentation de la dotation. M. ROBLEDO indique qu'en cas de stagnation de la dotation, le budget de l'université ne pourrait pas être présenté à l'équilibre, sauf recherche d'économies supplémentaires. L'équipe présidentielle estime que mettre en place un plan d'économie structurelle sur l'établissement sur les gros postes de consommation conduirait à déséquilibrer le fonctionnement de l'université. Néanmoins, certains postes de dépenses en fonctionnement peuvent être maîtrisés (ex : entretien des locaux).

M. ROBLEDO explique que si la dotation est plus faible que l'hypothèse retenue, la construction du budget pourrait ne pas suivre les orientations proposées aujourd'hui, sauf à présenter un budget en déséquilibre.

Il présente les moyens alloués aux composantes et services communs en diminution par rapport à la dotation 2011 :

- Budget socle estimé à 90% de la dotation 2011
- Dotation complémentaire sur projet possible
- Moyens alloués à la recherche : budget estimé à 90% de la dotation 2011.

M. ROBLEDO précise qu'un travail sera engagé dès décembre 2012 pour la construction du budget 2014. Le système interne d'allocation des moyens aux services et aux composantes sera remis à plat. Aujourd'hui on a perdu l'historique de la justification de tel ou tel budget alloué à tel ou tel service. Ce système risque dans un premier temps de montrer des distorsions entre les budgets actuellement alloués et la dotation théorique qui pourrait sortir de ce modèle. Des rattrapages seront vraisemblablement nécessaires mais la péréquation ne va pas être brutale sur une année. Ce travail autour du nouveau système va permettre d'avoir les bases pour construire les contrats d'objectifs et de moyens.

Les deux derniers éléments de la lettre de cadrage concernent les reports, les Programmes Pluriannuels d'Investissements (PPI) et l'utilisation du fonds d'intervention du président, sur lequel l'équipe s'était engagée à plus de transparence et sur la communication de critères d'utilisation.

M. SAINT-ANDRÉ, de retour, reprend la présidence de ce conseil. Il précise que la commission du budget du 7 septembre 2012 a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. SCHAUB explique que la part des heures complémentaires dans les dotations aux composantes représente sensiblement la moitié de celles-ci. Il demande si le système de la balance et de la gestion des heures complémentaires, actuellement effectué en central, sera revu.

M. ROBLEDO indique qu'une réflexion est en cours sur la question de la balance. Il rappelle que le principe de la balance consiste en fin d'année à faire un état des heures effectuées par chaque enseignant d'une composante dans une autre composante. Un volume global est établi et les heures des enseignants qui ont complété leur service par des heures effectuées dans une autre composante sont intégrées dans la balance. Cette composante doit reverser à la composante d'affectation les heures en question.

M. SAINT-ANDRÉ estime qu'il s'agit d'un point technique qui ne joue qu'à la marge sur les questions budgétaires graves de l'université. Il propose d'en discuter avec les directeurs de composantes et que l'évolution ou non de la gestion de la balance soit intégrée dans le cadre des COM.

M. MOREL demande quelles pourraient être les conséquences de la présentation d'un budget non équilibré et si l'université a vraiment le choix de la présentation de son budget : équilibré mais restreint ou déséquilibré mais sincère.

Mme GUEHO précise que le budget doit être équilibré, dans le cas contraire, le recteur ne l'autorisera pas.

M. ROBLEDO précise que l'université peut choisir de présenter un budget en déséquilibre et choisir qu'il ne soit pas accepté par le recteur.

M. SAINT-ANDRÉ estime que la question posée est celle de la capacité à construire un budget 2013 dans les conditions actuelles des finances de l'Université d'Angers. Soit l'université décide qu'elle ne peut pas construire un budget en équilibre. Soit l'université construit un budget en équilibre mais dans les conditions actuelles, il ne sera pas sincère. Il rappelle que le budget 2012 a été construit en équilibre mais avec 1,5 millions d'euros de dépenses non budgétées. Les conséquences d'un tel budget non sincère se retrouvent aujourd'hui dans son exécution et le plan d'économies que la nouvelle équipe a du mettre en place dès son arrivée.

M. CHRISTOFOL rappelle l'état de l'exécution budgétaire 2012. A ce jour, on constate que l'augmentation de 1,6% prévue en masse salariale est dépassée et que beaucoup d'investissements n'ont pas été réalisés. L'exécution 2012 est très difficile avec des économies en fonctionnement qui conduisent à ne pas respecter les maquettes des formations et à geler les investissements même lorsque l'université a obtenu des subventions des collectivités territoriales car elle ne peut pas assurer sa part d'autofinancement. Il estime, au regard de la lettre de cadrage budgétaire, que 2013 sera dans la continuité de 2012. Il reproche au ministère de ne pas prendre en compte la situation de l'Université d'Angers. Il rappelle qu'une assemblée générale aura lieu et que les étudiants vont probablement se mobiliser, que les personnels BIATSS ont constaté une augmentation importante de leur charge de travail dûe notamment aux départs de personnels contractuels et que certains personnels enseignants dans certaines composantes ont connu des retards de paiement. Dans ces conditions, M. CHRISTOFOL ne souhaite pas approuver cette disposition.

M. SAINT-ANDRÉ précise qu'il ne s'agit pas pour l'instant de voter un budget 2013. La lettre de cadrage constitue une phase préliminaire au cours de laquelle l'université tente de voir si elle est capable de construire un budget 2013. Le président indique que l'année 2012 se terminera en déficit et qu'il s'agira du 3<sup>ème</sup> exercice consécutif avec déficit. Ce déficit sera important. Il correspond pour une part à des recettes escomptées que l'université ne percevra pas et pour une part à un déficit structurel de l'université. M. SAINT-ANDRÉ indique que si l'université ne parvient pas à faire entendre que ce déficit structurel, chiffré à 2 millions d'euros, doit être comblé de façon pérenne, l'université ne pourra pas fonctionner durablement. Il estime également qu'il n'est pas possible d'aller au-delà de 2 ans de gel des investissements et de la maintenance et que supprimer 25 CDD était déjà trop. L'université est aujourd'hui dans une situation extrêmement tendue et difficile. C'est pour cela que l'équipe présidentielle a accepté la visite d'appui des inspecteurs et qu'un rendez-vous avec Mme BONNAFOUS a été demandé. L'université est actuellement dans une situation qui ne l'autorise pas à construire un budget permettant de mener à bien l'ensemble de ses missions. Il est important que ce fait soit connu de tous.

Mme POUPET a conscience que l'on se retrouve dans une situation de crise économique et sociale mais le gouvernement doit arrêter de sous doter l'université. Elle informe les administrateurs que, à titre d'exemple, des cours se font en autonomie des étudiants, que certains enseignants acceptent de donner des cours gratuitement parce l'université ne peut pas les payer et qu'1/2 heure de cours par matière est rognée. Elle estime cette situation scandaleuse. Les organisations étudiantes savent que cela n'est pas du fait de l'université mais on est obligé de rogner sur la qualité des enseignements et des diplômes. Ces faits sont graves pour les étudiants et ils ne sont pas au courant. Mme POUPET estime qu'elle a un devoir

d'information auprès des étudiants et explique que cette phase d'information conduira probablement à une mobilisation contre le gouvernement.

La lettre de cadrage budgétaire 2013 est approuvée à la majorité avec 19 voix pour, 1 contre et 5 abstentions.

### 3.3. Délégation de service public | gestion des photocopieurs et imprimantes

M. ROBLEDO présente la demande de délégation de service public du SCD. Il s'agit de la gestion et de l'exploitation d'un parc de photocopieurs et de lecteurs de cartes pour photocopieurs et imprimantes destinés aux usagers de la Bibliothèque Universitaire. Cette délégation comprendra 6 copieurs noir et blanc dont 2 copieurs avec fonction couleur, les cartes de copies et l'option MONEO. Le CA doit se prononcer sur le principe même de la délégation.

La délégation de Service Public relative à la gestion des photocopieurs et imprimantes à la BU est approuvée à l'unanimité avec 25 voix pour.

## **4. Affaires générales et statutaires**

### 4.1. Information : réorganisation des services

M. TACHEAU présente l'organigramme de l'administration centrale, entré en vigueur suite à l'avis favorable du CT du 13 septembre 2012. D'autres modifications interviendront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Il indique les principaux changements :

#### **- Pôle « Moyens » :**

- séparation de la Direction des affaires financières (analyse de l'opportunité de la dépense) et de l'Agence comptable (respect réglementation comptable).
- Direction du pilotage et de l'évaluation (service pilotage et gestion de la masse salariale anciennement intégré à la DRH + ancienne cellule contrôle de gestion).

#### **- Pôle « Support et recherche » :**

- Direction des affaires générales : intégration du secrétariat général, création d'un pôle logistique.
- Direction du développement du numérique : intégration de la cellule Tice du STIC, pilotage par une commission permanente du numérique (approche projets).
- **Direction de la communication** : le service communication devient une direction qui intègre la cellule audiovisuelle du STIC. Positionnement particulier dû à la dimension transversale de ses missions.

La deuxième phase de transformation de l'organisation des services concernera début 2013 :

#### **- Pôle « Missions »**

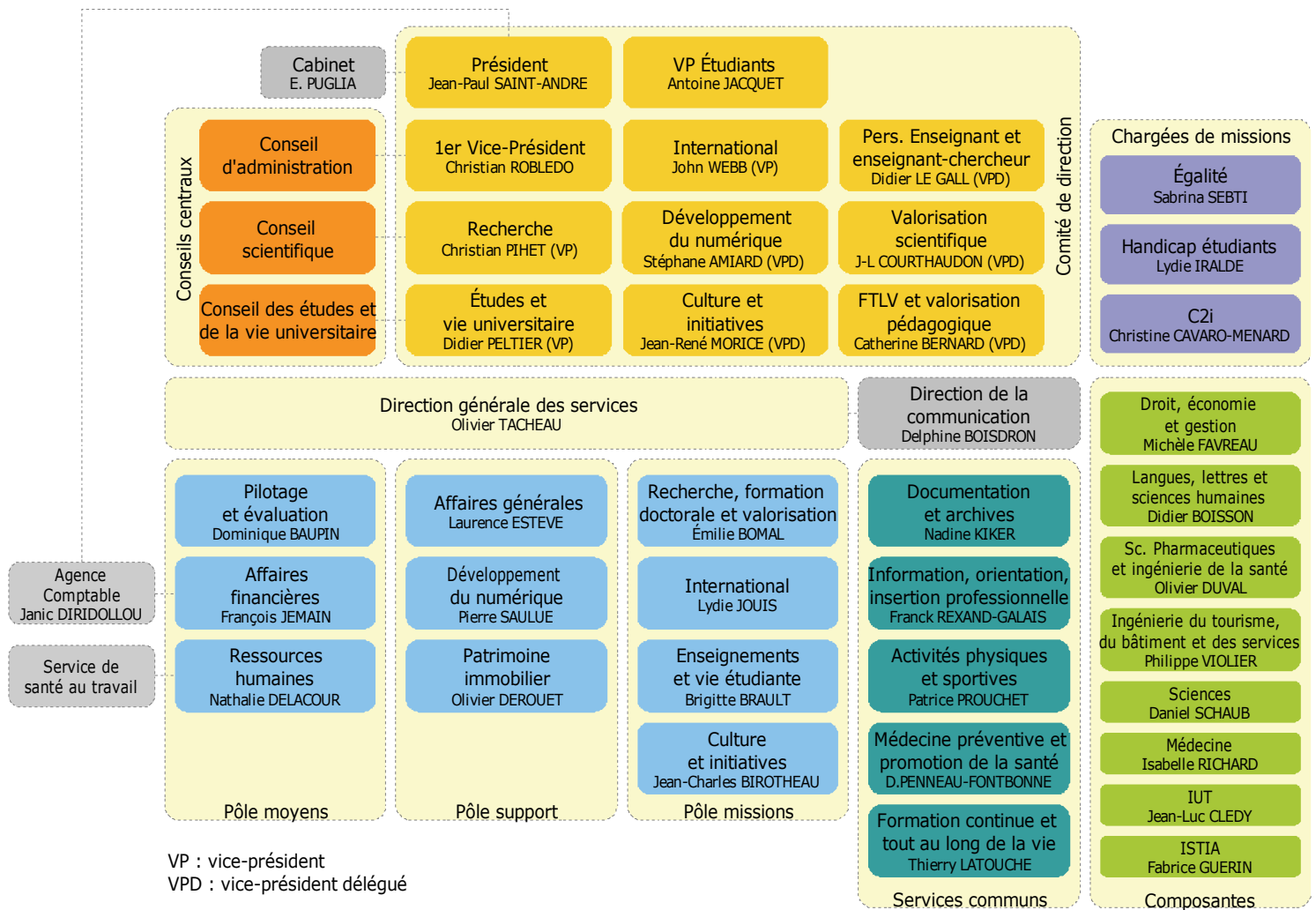
- Direction de l'international : intégration d'un pôle de mobilité entrante (BACE, DEVE, DRI).
- Direction de la culture et des initiatives : intégration du FSDIE, développement de la politique de l'université en matière d'initiatives étudiantes et des personnels.
- Direction de la formation continue (évolution des missions du CUFCo).

M. TACHEAU précise que le recrutement de deux directeurs généraux adjoints (DGA) est en cours. Il rappelle qu'il ne s'agit pas de création de poste. Ils correspondent à des emplois fonctionnels créés par le ministère dont l'université perdrait le bénéfice s'ils restaient durablement vacants. Il indique que sur les 22 fonctions touchées par les économies budgétaires, 12 étaient affectées aux services centraux.

M. SAINT-ANDRÉ ajoute que ces deux emplois fonctionnels sont nécessaires pour permettre à l'équipe de direction de piloter cette université.



Organigramme au 14 septembre 2012 :



M. HAMARD demande si l'actuelle directrice des ressources humaines est sur un support administratif classique ou sur un emploi fonctionnel.

M. TACHEAU précise que la nouvelle directrice des ressources humaines est bien sur un support administratif classique. L'université a demandé au ministère de requalifier l'intitulé des deux emplois fonctionnels pour permettre aux deux DGA de travailler, non pas sur le fonctionnement des directions mais bien sur des projets structurants à l'échelle de l'établissement.

M. OTON demande si la procédure de dépôts des dossiers FSDIE sera modifiée du fait du transfert des initiatives étudiantes vers la Direction de la culture.

M. TACHEAU lui répond que cette procédure est réglementaire et qu'elle ne sera pas modifiée. Il précise qu'un travail avec le VP délégué à la culture et aux initiatives sur les critères, la modélisation des affectations et les projets qui seront soutenus, est en cours.

M. DENECHERE demande si les deux DGA seront recrutés en interne ou en externe.

M. TACHEAU explique que les recrutements sont ouverts en externe et en interne mais que les conditions statutaires d'accès à ces emplois sont restrictives et que peu de collègues remplissent les conditions. L'accès à ce type de poste en interne est important pour les perspectives de carrière des personnels administratifs.

M. BOUJON demande quelles seront les conséquences de la séparation de la direction de la communication du cabinet.

M. SAINT-ANDRÉ indique que cette séparation a comme objectif le développement de la communication interne et externe. Reconnaître une direction de la communication, c'est lui donner son autonomie et aussi faciliter les relations avec l'ensemble de l'équipe de direction et des composantes qui sont toutes concernées par la communication dans l'université et à l'extérieur de l'université.

#### 4.2. Projets de modifications du code des statuts et règlements de l'université

M. SAINT-ANDRÉ présente les principales modifications du code des statuts et règlements de l'université :

- Officialisation du conseil de gouvernance, désignation d'un représentant BIATSS et de son suppléant.
- Certaines modalités relatives aux élections des trois conseils et du président
  - Possibilité de choisir son secteur de formation pour les enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs sous certaines conditions lors des élections aux conseils centraux
  - Non limitation du nombre de tours dès la seconde séance du CA restreint aux membres élus pour l'élection du président.
- Assouplissement des conditions de nomination des 5 personnalités extérieures nommées par le Président après avis du CA
- Procurations aux conseils centraux : mise en conformité avec la réglementation qui impose que seuls les membres titulaires puissent donner procuration à un autre membre.
- Commissions statutaires
  - Création de la commission du patrimoine et de la commission permanente du numérique
  - Modification du rôle et de la composition de la commission culturelle
  - Ouverture des candidatures pour certaines commissions à la communauté universitaire
  - Possibilité pour les membres des commissions de donner procuration.
- Modification des statuts du SCD, conformément au décret n° 2011-996 du 23 août 2011 relatif aux bibliothèques et autres structures de documentation
- Suppression du STIC en tant que service commun (du fait de la création de la Direction du développement du numérique et de la Direction de la communication)

M. HAMARD indique que le projet de créer un vice-président en charge de l'immobilier est une avancée importante. Il regrette que les directeurs de composantes ne soient pas membres de la commission du patrimoine car ce sont les premiers concernés.

M. SAINT-ANDRÉ estime que les directeurs de composante n'ont pas forcément à être présents à l'ensemble des réunions de la commission. Il craint qu'une commission trop pléthorique empêche un fonctionnement optimum. Il précise que le directeur sera invité à la commission à chaque fois que le patrimoine de sa composante sera concerné par les débats. Plus globalement, le débat autour de la stratégie immobilière de l'université aura lieu en conseil de gouvernance, en commission du patrimoine immobilier et en conseil d'administration en présence des directeurs de composante.

M. OTON constate que les modalités de désignation de certains membres des commissions ont été modifiées. Il souhaiterait connaître les motivations et les modalités d'application de l'ouverture de ces commissions à toute la communauté, et pas uniquement aux membres des conseils centraux.

M. SAINT-ANDRÉ indique que ce membre de la commission sera élu par l'un des conseils centraux et ce procédé sera le gage de sa légitimité et de sa représentativité. Ce système permet à des étudiants ou personnels non élus au sein des conseils centraux, mais élus au sein des conseils de composante ou simplement désireux de s'impliquer, de participer à la vie de la communauté. Par ailleurs, rien n'empêche les membres des conseils centraux de candidater à ces fonctions. Un appel à candidature sur le site de l'université permettra au plus grand nombre de se positionner.

M. JONCHERAY regrette la suppression de la référence à l'insertion professionnelle comme condition pour être membre du collège des personnalités extérieures du conseil d'administration. L'insertion professionnelle est une mission fondamentale de l'université.

M. HAMARD demande pourquoi aucun représentant du personnel n'était présent à la commission sociale

en formation restreinte.

M. ROBLEDO indique que les éléments de cette commission sont si confidentiels que seules les situations sont étudiées. Les membres ne connaissent pas l'identité des personnels concernés.

M. HAMARD déplore le faible nombre d'aides accordées par rapport aux dossiers présentés.

M. ROBLEDO indique qu'il existe un phénomène fort d'auto-censure dans ce domaine. Il indique que lors de l'examen du dossier, l'assistante sociale conseille le personnel concerné sur la demande la plus opportune qui soit. Elle peut être amenée à réorienter ce personnel vers des organismes sociaux plus compétents.<sup>2</sup>

Le projet de modification du code des statuts et règlements de l'université et la suppression du STIC sont approuvés à l'unanimité avec 25 voix pour.

#### 4.3. PRES LUNAM : élection d'un représentant de l'UA au CA du PRES

M. SAINT-ANDRÉ rappelle que l'Université d'Angers dispose de quatre représentants au CA du PRES LUNAM : le président, Christian ROBLEDO et Christian PIHET. Il propose Jean-Luc COURTHAUDON pour être le quatrième représentant de l'université au CA du PRES LUNAM.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité avec 25 voix pour.

M. SAINT-ANDRÉ annonce qu'il sera candidat à la vice-présidence lors du prochain CA du PRES.

#### 4.4. Composition du CHS-CT

M. ROBLEDO rappelle que le CA du 10 juillet 2012 a créé le CHSCT. Certaines précisions doivent être apportées suite au CT du 13 septembre 2012.

#### **Nombre, mode de désignation et durée de mandat des représentants du personnel :**

Le nombre de représentants titulaires du personnel est de six avec un nombre égal de suppléants.

Les représentants du personnel au CHSCT sont désignés librement par les organisations syndicales de fonctionnaires représentées au CT.

Le nombre de sièges attribué à chacune des organisations syndicales est arrêté par le président, proportionnellement au nombre de voix obtenues par chacune d'elles, lors de l'élection des représentants du personnel au comité technique. Les sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

La durée du mandat des représentants du personnel est fixée à quatre ans.

#### **Formation élargie aux représentants des usagers :**

Le CHSCT peut se réunir en formation élargie aux représentants des usagers pour l'examen des questions d'hygiène et de sécurité susceptibles d'avoir des conséquences directes sur les usagers.

Les représentants titulaires et suppléants des usagers sont désignés librement par leurs organisations représentées au conseil d'administration de l'établissement.

Le nombre de sièges attribués aux représentants des usagers est réparti selon la règle du plus fort reste en fonction du nombre de voix obtenues par chaque liste représentée au conseil d'administration.

La durée du mandat des représentants des usagers est fixée à deux ans.

Le nombre de représentants titulaires des usagers est de trois avec un nombre égal de suppléants.

#### **Composition du CHSCT**

- le Président de l'université ou son représentant ;
- le Directeur général des services ;
- 6 représentants titulaires du personnel (Les suppléants participent aux débats sans droit de vote) ;
- 3 représentants des usagers en cas de réunion en formation élargie.

---

<sup>2</sup> Rapport d'activité du SUMPPS 2011-2012 : L'assistante sociale de l'université a rencontré 28 personnels, Sur ces 28 cas, seuls 8 dossiers ont nécessité l'intervention de l'université et ont été présentés en commission d'action sociale (Les autres personnels ont été réorientés vers des organismes sociaux dont c'est la mission)

Seuls les représentants du personnel ont voix délibérative, que ce soit en formation restreinte ou en formation élargie.

Par ailleurs, assistent au CHSCT :

- le conseiller de prévention (IHS) et les assistants de prévention (ACMO) ;
- le médecin de prévention ;
- l'agent chargé, par le Président, du secrétariat administratif ;
- un secrétaire du CHSCT désigné par les représentants du personnel en leur sein (la durée de son mandat et les modalités de la désignation doivent être déterminées par le règlement intérieur) ;

En outre, peuvent assister au CHSCT :

- l'inspecteur santé et sécurité au travail ;
- en tant que de besoin, le ou les représentants de l'administration exerçant auprès du président des fonctions de responsabilités et intéressés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis du comité ;
- des experts et personnes qualifiés sans droit de vote (n'assistent qu'à la partie des débats pour laquelle leur présence a été demandée) ;

Ces décisions ont été adoptées à l'unanimité avec 25 voix pour.

## 5. Recherche

### 5.1. Dossier FEDER IRIS équipements scientifiques (tranche 2)

M. COURTHAUDON présente le projet FEDER IRIS équipements scientifiques et son plan de financement.

DEPENSES	EQUIPEMENTS	MONTANT TTC en €
<b>Animalerie IRIS 1</b>	<b>Lave Cage</b>	<b>52 920,61</b>
	<b>Autoclave double entrée</b>	<b>90 046,84</b>
	<b>Portoirs et cages ventilées</b>	<b>343 396,24</b>
	<b>SAS de décontamination</b>	<b>156 032,81</b>
<b>SCCAN</b>	<b>Robot light cycler</b>	<b>47 828,04</b>
	<b>Station EPPENDORF</b>	<b>47 806,51</b>
<b>SCIAM</b>	<b>Microscope Confocal</b>	<b>417 537,21</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 155 568,26</b>

PLAN DE FINANCEMENT	MONTANT EN €
<b>FEDER</b>	<b>274 318,26</b>
<b>ETAT</b>	<b>150 000,00</b>
<b>REGION</b>	<b>350 000,00</b>
<b>ALM</b>	<b>187 500,00</b>
<b>CG 49</b>	<b>193 750,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 155 568,26</b>

La demande de subvention au titre du FEDER IRIS équipements scientifiques (tranche 2) de 274318,26€ et son plan de financement sont approuvés à l'unanimité avec 25 voix pour.

## 5.2. Dossier FEDER Animalerie RCIM

M. COURTHAUDON présente le projet FEDER Animalerie RCIM et son plan de financement. Il rappelle que le projet a été approuvé au CA du 08 décembre 2011. Ce projet doit être à nouveau présenté en CA puisque son plan de financement a été modifié.

POSTES DE DÉPENSES	Montant HT en €
<b>TRAVAUX</b>	
<b>INSECTARIUM</b>	176 000,00
<b>ETUDES</b>	29 238,00
<b>EQUIPEMENTS</b>	219 150,00
<b>ALLOCATION DE THESE</b>	86 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>510 388,00</b>

PLAN DE FINANCEMENT	MONTANT €
<b>FEDER</b>	153 116,00
<b>REGION</b>	260 150,00
<b>ALM</b>	45 000,00
<b>UA</b>	52 122,00
<b>TOTAL</b>	<b>510 388,00</b>

La demande de subvention au titre du FEDER Animalerie RCIM de 153 116€ et son plan de financement sont approuvés à l'unanimité avec 25 voix pour.

M. CHRISTOFOL se félicite que l'université obtienne des subventions d'un tel montant pour ses équipes de recherche. Il serait important d'avoir une réflexion sur l'équipement des nouveaux bâtiments en projet. Il demande si ces subventions seront récurrentes pour tous les projets en cours.

M. SAINT-ANDRÉ précise que ces subventions sont la traduction concrète du CPER. Il s'agit donc d'une programmation pluriannuelle sur six ans. Le CPER actuel arrive à son terme puisqu'il se termine en 2013, il risque d'être prolongé d'un an. Le travail est déjà engagé pour la préparation du CPER suivant. Sur la partie équipements scientifiques, M. PIHET a déjà commencé à réunir des groupes de travail qui permettront d'avoir des propositions sur les différents volets du CPER équipements. C'est effectivement une phase importante car cela engage les équipes sur des sommes importantes et pour plusieurs années.

## 6. Enseignements et vie étudiante

### 6.1. Création du DU Magistère de tourisme

M. PELTIER présente la création du DU Magistère du tourisme. Il précise qu'il s'agit d'une transformation du magistère en DU. A terme, il pourrait être envisagé de proposer une transformation de ce DU en Licence. M. VIOLIER indique que la réglementation n'est pas claire sur l'avenir du Magistère, terminologie reconnue au niveau international, et que des éclaircissements sur ce sujet sont nécessaires. Devant l'urgence de la situation, il est demandé de transformer le Magistère en DU.

La création du DU Magistère de tourisme est approuvée à l'unanimité avec 24 voix pour.

#### 6.2. Demande d'habilitation de la licence professionnelle Métiers des industries alimentaires et biologiques : Parcours Gestion de la Production et Parcours Management Intégré Qualité Sécurité Environnement (IUT)

M. PELTIER présente la demande d'habilitation de la licence professionnelle Métiers des industries alimentaires et biologiques - Parcours Gestion de la Production et Parcours Management Intégré Qualité Sécurité Environnement. Suite à la volonté de réduire le nombre de licences professionnelles à l'IUT et compte tenu des besoins en termes de formation et d'insertion professionnelle, il a semblé pertinent de regrouper deux licences professionnelles existantes : responsable d'équipe en production et qualité sécurité environnement. Cette fusion permet une mutualisation de 270 heures d'enseignement et un recentrage sur les enseignements liés aux industries alimentaires et biologiques. Cela représente également une ouverture pour la poursuite d'étude des étudiants du département génie biologique dont les effectifs sont importants. Le format de cette licence est en alternance avec un public mixte (formation initiale, contrat de professionnalisation et après validation par la région des Pays de Loire, la possibilité d'ouverture en apprentissage).

La demande d'habilitation de la licence professionnelle Métiers des industries alimentaires et biologiques - Parcours Gestion de la Production et Parcours Management Intégré Qualité Sécurité Environnement est approuvée à l'unanimité avec 24 voix pour.

#### 6.3. Demande d'habilitation de la licence Professionnelle Bâtiment et construction option : Directeur technique de sites hôteliers à l'international (UFR ITBS)

M. PELTIER présente la demande d'habilitation de la licence Professionnelle Bâtiment et construction option : Directeur technique de sites hôteliers à l'international. La création de cette formation correspond à une demande du monde professionnel de l'hôtellerie pour des postes d'encadrement. Elle fonctionne en parallèle de la licence professionnelle « gestionnaire de site immobilier ». Une partie des enseignements seront mutualisés et elle sera ouverte à l'alternance et aux contrats de professionnalisation. Les grands groupes hôteliers internationaux sont également demandeurs avec un travail spécifique sur la langue anglaise. Il y a peu de concurrence sur la région.

La demande d'habilitation de la licence Professionnelle Bâtiment et construction option : Directeur technique de sites hôteliers à l'international est approuvée à l'unanimité avec 24 voix pour.

#### 6.4. Création de la licence professionnelle Guide conférencier (UFR ITBS)

M. PELTIER présente la demande de création de la licence professionnelle Guide conférencier. Il précise qu'elle remplace le diplôme national de « guide interprète » et qu'elle s'articule notamment autour des compétences et objectifs définis dans l'arrêté du 9 novembre 2011.

La création de la licence professionnelle Guide conférencier (UFR ITBS) est approuvée à l'unanimité avec 24 voix pour.

#### 6.5. Convention entre l'université d'Angers - ITBS et le Greta du Levant - Lycée des métiers de l'hôtellerie et du tourisme "Archipel Guadeloupe" Le Gosier en Guadeloupe relative à la licence professionnelle Concepteur et accompagnateur en écotourisme, accueil, gestion touristique

M. VIOLIER présente le partenariat entre l'université et le Greta du Levant - Lycée des métiers de l'hôtellerie et du tourisme "Archipel Guadeloupe" Le Gosier en Guadeloupe.

La convention entre l'université d'Angers - ITBS et le Greta du Levant - Lycée des métiers de l'hôtellerie et du tourisme "Archipel Guadeloupe" Le Gosier en Guadeloupe relative à la licence professionnelle Concepteur et accompagnateur en écotourisme, accueil, gestion touristique est approuvée à l'unanimité avec 24 voix pour.

### **7. Information : décisions prises par le président par délégation d'attribution du CA**

Conformément à l'article L712-3 du code de l'Éducation, le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

### **8. Questions diverses : motion relative à la situation financière de l'université**

M. SAINT-ANDRÉ rappelle que suite à une question diverse posée par Mme MATHIEU au CA du 10 juillet 2012, nous avons souhaité rédiger une motion.

Il rappelle la question :

**«L'UA doit-elle accepter que des économies budgétaires soient réalisées par restriction du volume horaire de cours proposés aux étudiants dans les maquettes habilitées?»**

Il propose aux administrateurs un texte de motion.

La motion suivante est approuvée :

*L'Université d'Angers démontre depuis plusieurs années son efficience dans l'accomplissement de ses missions malgré une dotation de fonctionnement de l'Etat reconnue comme très insuffisante par le modèle SYMPA (2012 - déficit en postes : 310 / déficit en dotation de fonctionnement hors masse salariale : 4 017 829 €).*

*Consciente des difficultés économiques nationales, l'Université d'Angers a mis en œuvre un plan d'économies budgétaires strict, dans des conditions difficiles eu égard à cette sous dotation, mais refuse de priver les étudiants de formations habilitées par l'Etat. La formation initiale et continue étant une mission de l'Etat, l'université demande un complément de dotation permettant d'assurer le fonctionnement du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'Université d'Angers, à la hauteur de ce que prévoit le modèle d'attribution des crédits défini par l'Etat.*

Cette décision a été adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé, M. SAINT-ANDRÉ lève la séance à 17H40.

**Le Président  
de l'Université d'Angers,**  
Jean-Paul SAINT-ANDRÉ

**Le Vice-président du Conseil d'administration  
de l'Université d'Angers**  
Christian ROBLEDO

**Le Directeur général des services  
de l'Université d'Angers,**  
Olivier TACHEAU